

Cette circulaire de procuration de la direction vous est transmise dans le cadre de la sollicitation par la direction de Transat A.T. inc. des procurations dont elle compte faire usage à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu le 29 avril 1998 à l'endroit, à l'heure et aux fins indiqués dans l'avis d'assemblée ainsi qu'à tout ajournement de l'assemblée. Les renseignements contenus dans la présente sont donnés en date du 13 mars 1998, sauf indication contraire.

Sollicitation de procurations

Les procurations contenues dans le formulaire ci-joint sont sollicitées au nom de la direction de la société, qui en paiera les frais d'impression, d'affranchissement et d'expédition.

Cette sollicitation se fera principalement par la poste ou par tout autre moyen jugé nécessaire par la direction de la société. Le coût de cette sollicitation devrait être minime et il sera assumé par la société.

Si un actionnaire désire nommer un fondé de pouvoir autre que celui mentionné dans la procuration, il lui suffira d'inscrire le nom de la personne choisie dans l'espace prévu à cet effet sur la procuration ci-jointe. Il n'est pas nécessaire que le fondé de pouvoir soit lui-même actionnaire. Pour être valide, la procuration dûment remplie doit parvenir à Compagnie Montréal Trust, C.P. 1900, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9 ou être remise au 1800, avenue McGill College, 6^e étage, Montréal (Québec), à l'attention de la société, au plus tard le 27 avril 1998, à 17 heures.

Révocation d'une procuration

L'actionnaire qui donne la procuration peut la révoquer par un acte écrit, signé par lui ou son mandataire muni d'une autorisation écrite à cet effet. Cette révocation peut être remise au secrétaire de la société, au 300 rue Léo-Pariseau, bureau 400, Montréal (Québec), H2W 2P6, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant l'assemblée en cause ou la date de reprise en cas d'ajournement, ou déposé entre les mains du président de l'assemblée à la date de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Exercice des pouvoirs conférés par procuration

Les droits de vote rattachés aux actions représentées par le formulaire de procuration ci-joint seront exercés conformément aux directives de l'actionnaire. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration annexé aux présentes sont des administrateurs de la société.

En l'absence d'indication par l'actionnaire, le mandataire exercera le droit de vote en faveur de chacune des questions indiquées sur le formulaire de procuration, dans l'avis d'assemblée ou dans la circulaire de procuration de la direction.

La direction n'est au courant d'aucune autre affaire qui pourrait être soumise pour décision à l'assemblée annuelle. Toutefois, si d'autres affaires étaient légalement soumises à cette assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront sur de telles affaires selon leur jugement, conformément au pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par les procurations en ce qui concerne de telles affaires. L'actionnaire ou son mandataire autorisé par écrit doit signer la procuration.

Titres comportant droit de vote et principaux porteurs

Les actions de la société donnant droit de vote lors de l'assemblée sont les actions ordinaires. En date du 13 mars 1998, la société avait en circulation un total de 34 320 516 actions ordinaires. Chaque action ordinaire donne droit à une voix.

Comme l'indique l'avis d'assemblée, la fermeture des bureaux, le 13 mars 1998, constitue la date de référence pour déterminer quels sont les actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis d'assemblée. Chaque personne qui est un actionnaire immatriculé quant à des actions ordinaires lors de la fermeture des bureaux, le 13 mars 1998, aura le droit de voter à l'assemblée, ou à toute reprise de cette assemblée si elle y est présente ou représentée par fondé de pouvoir. Le cessionnaire d'actions ordinaires, selon le cas, acquises après la date de référence est habile à exercer à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée les droits de vote afférents à ces actions s'il produit les certificats d'actions qui les représentent dûment endossés ou s'il prouve autrement son titre à ces actions, et s'il exige, au moins dix jours avant l'assemblée, l'inscription de son nom sur la liste des actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée.

À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, à la date de cette circulaire, la seule personne ou entité détenant 10 % ou plus des actions comportant droit de vote du capital social de la société est Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), laquelle détient 3 868 001 actions ordinaires, soit 11,3 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Rapport de la direction et états financiers

Le rapport de la direction, les états financiers consolidés ainsi que le rapport des vérificateurs y ayant trait, pour l'exercice clos le 31 octobre 1997, inclus au rapport annuel 1997 de la société, seront présentés aux actionnaires à l'assemblée mais aucun vote n'est requis ni n'est prévu à leur égard.

Élection des administrateurs

Aux termes des statuts de la société, le conseil d'administration doit être composé d'un minimum de neuf et d'un maximum de 15 administrateurs. En vertu d'une résolution du conseil d'administration de la société, le nombre d'administrateurs de la société, à compter de la prochaine assemblée annuelle de ses actionnaires, a été fixé à 12.

Lors de l'assemblée, 12 administrateurs seront présentés comme candidats. Chaque administrateur restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé, conformément aux règlements de la société.

En vertu d'une convention commerciale intervenue le 24 août 1988 (laquelle fut modifiée le 31 août 1988 et le 28 avril 1993), la société s'est engagée à assurer l'élection et le maintien à son conseil d'administration de deux représentants de Consultour/Club Voyages inc., dont le chef de la direction et tout autre dirigeant de celle-ci. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 août 1998.

Également, le 22 novembre 1990, certains membres de la direction de la société à cette date et un groupe du personnel navigant technique d'Air Transat A.T. inc. signaient avec Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le «Fonds») une convention entre actionnaires, laquelle fut modifiée les 11 juin et 23 octobre 1992 ainsi que le 29 octobre 1993 (la «Convention»). Cette Convention régit certains droits et obligations afférents aux actions ordinaires visées par la Convention détenues par chacun des signataires, dont la représentation au sein du conseil d'administration de la société. Les signataires se sont engagés à assurer au Fonds une représentation proportionnelle au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la société. De plus, tant que le Fonds détiendra au moins 400 000 actions ordinaires de la société (sans tenir compte de la subdivision des actions ordinaires de la société de décembre 1996 sur la base de trois actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation), un minimum d'un siège sera réservé en tout temps à un représentant du Fonds au sein du conseil d'administration. En contrepartie, le Fonds s'est engagé à exercer les droits de vote afférents aux actions ordinaires visées par la Convention à l'élection d'un minimum de huit administrateurs déterminés par les autres actionnaires signataires de cette Convention. La Convention prendra fin le 31 décembre 1998.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter pour l'élection des candidats dont les noms sont donnés ci-après.

À moins que l'autorisation de voter ne soit refusée, les droits de vote rattachés aux actions représentées par le formulaire de procuration ci-joint seront exercés en faveur de l'élection des 12 personnes nommées ci-dessous, chacune d'elles étant candidate au poste d'administrateur.

Le tableau ci-contre fournit certains renseignements concernant les candidats aux postes d'administrateurs. Les renseignements fournis dans le tableau au sujet de chaque candidat sont fondés sur les déclarations de l'intéressé.

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	PRINCIPALE OCCUPATION	ADMINISTRATEUR DEPUIS	ACTIONS ORDINAIRES POSSÉDÉES OU SUR LESQUELLES UNE EMPRISE EST EXERCÉE
Jean-Marc Eustache ⁽¹⁾	Président-directeur général de la société et président-directeur général, Look Voyages S.A. (voyagiste)	février 1987	895 597
Jean-Paul Bellon ⁽¹⁾	Président et chef de la direction, Consultour/Club Voyages inc. (franchiseur d'agences de voyages) et président, Euro Charter S.A. (chaîne d'agences de voyages)	janvier 1989	10 000
André Bisson O.C. ⁽²⁾	Administrateur de sociétés	avril 1995	18 000
Lina De Cesare ⁽¹⁾	Présidente-directrice générale, Vacances Air Transat A.T. inc. (voyagiste) et présidente, Tourbec (1979) inc. (agence de voyages et franchiseur)	mai 1989	187 494
Benoît Deschamps ⁽¹⁾	Vice-président, planification financière et trésorier, Le Groupe Vidéotron Ltée (télécommunications)	avril 1997	300
Roger Giraldeau ⁽¹⁾⁽²⁾	Vice-président aux investissements, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q) (investisseur institutionnel)	septembre 1997	—
Yves Graton ⁽¹⁾⁽³⁾	Administrateur de sociétés	avril 1991	—
Jean Guertin ⁽¹⁾⁽³⁾	Chef de la direction, Société Gasbeau inc. (société de portefeuille), président du Conseil, Télémedia inc. (communication) et professeur, École des Hautes Études Commerciales (université)	avril 1995	—
Philippe Lortie	Commandant, Air Transat A.T. inc. (compagnie aérienne)	avril 1997	51 975
Michel Lessard	Président, Club Voyages Air-Mer inc. (agence de voyages)	nouveau candidat	4 000
Philippe Sureau ⁽¹⁾	Vice-président exécutif de la société, président-directeur général, Air Transat A.T. inc. (compagnie aérienne) et président, DMC Transat inc. (voyagiste)	février 1987	612 026
John D. Thompson ⁽²⁾⁽³⁾	Président délégué du conseil, Compagnie Montréal Trust (compagnie de fiducie)	avril 1995	15 000

(1) Membre actuel du comité exécutif

(2) Membre actuel du comité de vérification

(3) Membre actuel du comité des ressources humaines et de la rémunération

Monsieur Roger Giraldeau est vice-président aux investissements au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q) depuis novembre 1992.

Monsieur Benoît Deschamps est vice-président, planification financière et trésorier, Le Groupe Vidéotron Ltée depuis août 1997. De plus, de août 1992 à août 1997 il a occupé successivement les postes suivants à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec, soit Directeur, Participations Internationales, Directeur, Participations Sociétés Industrielles et de Services et Directeur et subséquentement Vice-président Capital d'Amérique CDPQ inc.

Au cours des cinq dernières années, monsieur Michel Lessard a agi, de façon continue, à titre de président de Club Voyage Air-Mer inc.

La direction de la société ne prévoit pas que l'un ou l'autre des candidats sera incapable ou ne sera plus disposé à exercer la fonction d'administrateur, mais si le cas se présentait avant l'élection, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront pour l'élection au poste d'administrateur de toute(s) autre(s) personne(s) que la direction de la société pourrait recommander au lieu de telle(s) personne(s) nommée(s) ci-dessus, à moins que l'autorisation de voter n'ait été refusée.

Régie d'entreprise

Le conseil d'administration de la société estime que la qualité de la régie d'entreprise améliore la performance d'ensemble de la société et bénéficie à tous les actionnaires. En référence aux règles adoptées par les bourses de Montréal et de Toronto en matière de régie d'entreprise, l'énoncé qui suit constitue un résumé des pratiques de la société en matière de régie d'entreprise.

Le conseil d'administration

L'objectif et le rôle du conseil d'administration sont d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités commerciales de la société ainsi qu'à l'égard de la direction de la société. L'objectif fondamental du conseil est le maintien et l'augmentation, à long terme, de l'avoir des actionnaires, en tenant compte des intérêts des clients de la société ainsi que de ceux de ses actionnaires, employés et fournisseurs. Le conseil fait également en sorte que la société remplisse ses obligations sur une base continue.

Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par année, ou plus souvent au besoin, afin de discuter de la régie interne de la société, de ses relations avec divers intervenants et d'autres questions d'ordre stratégique. Les administrateurs sont notamment responsables de surveiller la conduite des affaires de la société, de soutenir et superviser l'équipe de direction ainsi que d'en planifier la relève et d'approuver les grandes lignes des mesures stratégiques à adopter pour la société afin que les ressources de la société soient gérées sur une base continue de manière à ce que les actionnaires ou les autres intéressés puissent bénéficier d'une valeur ajoutée et que la poursuite des affaires de la société soit préservée, le tout en conformité avec la loi et en tenant compte de considérations morales et de la responsabilité sociale de la société.

En plus de tous les pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les administrateurs approuvent les budgets, discutent des écarts, approuvent les états financiers trimestriels, annuels, ainsi que le rapport annuel et le contenu de la circulaire de procuration, révisent les activités des filiales et approuvent les acquisitions importantes de la société. Ils s'assurent aussi de la bonne marche de la politique de communication et de gestion de l'information de la société à tous les niveaux et de l'adoption et du maintien de systèmes de contrôles internes efficaces par le biais de son comité de vérification. En outre, le conseil a la responsabilité d'évaluer les principaux facteurs de risque afférents aux affaires de la société, d'assurer un équilibre entre les facteurs de risque et le potentiel de rendement pour les actionnaires et de faire en sorte que des systèmes soient mis en place aux fins de la surveillance et du contrôle de ces facteurs de risque.

Ces fonctions sont conformes aux règles des bourses de Montréal et de Toronto et peuvent être accomplies par le conseil d'administration.

Suite à la démission de monsieur André Lemire au cours du mois de février 1998, le conseil d'administration comprend actuellement 12 administrateurs dont cinq sont des administrateurs «internes» et «reliés» et sept sont des administrateurs «externes» et «non reliés» au sens des règles des bourses de Montréal et de Toronto. Les administrateurs internes et reliés sont soit des membres de la haute direction, soit des employés de la société, ses filiales ou sociétés satellites importantes. Par sa composition, le conseil met à la disposition de la société un vaste éventail de connaissances et d'expérience pour guider sa stratégie et son exploitation.

Compte tenu du fait que M. Jean-Marc Eustache est le fondateur de la société et qu'il est impliqué dans la gestion des opérations courantes de la société, ce dernier cumule présentement les postes de président du conseil et de président-directeur général de la société. Le conseil d'administration ne croit pas qu'il soit nécessaire d'ajouter des structures ou des méthodes à celles qui sont actuellement en place afin d'assurer son indépendance par rapport à la direction. Dans certaines circonstances, les administrateurs externes se réunissent sans la présence de la direction ou des administrateurs internes. On s'attend des administrateurs qu'ils exercent en tout temps un jugement critique. Par ailleurs, les administrateurs externes ont un accès direct et non limité aussi bien aux cadres qu'aux vérificateurs externes de la société.

Le conseil d'administration a établi certaines limites quant aux pouvoirs de la direction, en fonction de la nature et de l'envergure des opérations envisagées. Le conseil estime que l'expansion des unités commerciales de la société et la stratégie d'ensemble relèvent de la direction. Le rôle du conseil est d'établir un processus de planification qui soit accepté, puis d'analyser, de remettre en question et de confirmer, pour finalement approuver les stratégies de la société.

Le conseil d'administration est sensible aux préoccupations de l'actionnariat de la société et est toujours à l'affût de suggestions permettant d'améliorer les communications avec les actionnaires. Toutefois, le conseil estime qu'il revient à la direction de se prononcer au nom de la société dans le cadre de ses communications avec les investisseurs. Ainsi, toutes les demandes de renseignements provenant des actionnaires et de la communauté financière sont initialement acheminées au vice-président, finances et administration et chef de la direction financière de la société et traitées par celui-ci. Lorsqu'un suivi est nécessaire, ce dernier coordonne la solution appropriée et supervise la communication afin de veiller à la cohérence de la diffusion des renseignements concernant la société. La société croit que ses communications sont efficaces et bien adaptées aux demandes. Si, toutefois, un actionnaire est insatisfait des réponses ou solutions apportées par le service, il ne doit pas hésiter à contacter le président du conseil et président-directeur général de la société qui se fera un devoir d'être à l'écoute de ses préoccupations.

Le conseil d'administration s'attend à ce que la direction de la société, de façon générale, utilise les ressources mises à sa disposition de façon efficiente afin d'atteindre les objectifs que commandent les orientations stratégiques identifiées par le conseil. À cet égard, la direction se doit d'être présente au niveau de la planification, l'organisation, la mise en oeuvre et le contrôle des plans stratégiques et opérationnels. La direction doit agir dans le respect intégral des lois et suivre les principes que commande l'éthique des affaires ainsi que projeter, de façon générale, un modèle à suivre pour l'ensemble des employés de la société.

Le conseil d'administration a créé trois comités, auxquels il a confié des mandats spécifiques et les pouvoirs nécessaires pour l'aider à assumer efficacement ses fonctions.

Le comité exécutif

Le comité exécutif est actuellement composé de huit membres dont quatre sont des administrateurs internes et reliés et quatre sont des administrateurs externes et non reliés.

La société considère que les quatre administrateurs internes et reliés, membres du comité exécutif, sont aptes à agir et, dans les faits, ils agissent dans les meilleurs intérêts de la société et de ses actionnaires et ce, malgré toute relation que ces membres peuvent avoir avec la société. La nature particulière des activités de la société fait qu'il est approprié pour le comité exécutif d'être composé de membres évoluant dans tous les secteurs de l'industrie du voyage (activités d'agent de voyages, voyageur et transporteur aérien) ce qui explique pourquoi les filiales et sociétés satellites importantes de la société sont représentées au sein du comité exécutif.

Le comité exécutif se réunit au moins trois fois par année, ou plus souvent au besoin, et son rôle est d'agir entre les réunions du conseil d'administration en lieu et place du conseil avec tous les pouvoirs de celui-ci, sous réserve cependant des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les membres du comité exécutif voient notamment au respect des objectifs que la société s'est fixés sur le plan stratégique, examinent les états financiers mensuels et discutent des écarts avec les budgets. Les décisions du comité exécutif doivent être entérinées par le conseil d'administration lors de l'assemblée suivante.

Également, le comité exécutif exerce les fonctions de comité de régie interne veillant à l'adoption de politiques et à l'implantation de mesures visant à améliorer la régie interne de la société, à effectuer des évaluations périodiques relativement à ce qui précède ainsi qu'à informer le conseil d'administration des nouveaux développements en la matière.

En outre, le comité exécutif formule des recommandations quant à l'identité des personnes qui seront mises en nomination à titre d'administrateurs de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires et a la responsabilité d'évaluer sur une base continue, de concert avec le président du conseil, la performance des administrateurs et des comités.

Le comité de vérification

Le comité de vérification est chargé des relations avec les vérificateurs de la société et veille à ce que la société dispose en tout temps de systèmes comptables lui permettant notamment de dresser ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ce comité veille également à l'adoption et au maintien de systèmes de contrôles internes efficaces et de gestion des risques de la société.

Il révisé les états financiers annuels et trimestriels de la société, le rapport annuel ainsi que tout autre document de nature financière requis en vertu des lois et règlements qui gouvernent la société. Le comité est composé de trois administrateurs externes et non reliés et se réunit au moins quatre fois par année ou plus souvent au besoin.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de l'évaluation du rendement du président-directeur général ainsi que des membres de la haute direction relevant directement de ce dernier. Le comité recommande au conseil d'administration l'adoption et le maintien de politiques permettant à la société d'attirer, de conserver et de motiver les ressources humaines dont elle a besoin afin d'atteindre les orientations stratégiques identifiées par le conseil d'administration. Le comité revoit également les plans de relève soumis par le président-directeur général. De plus, ce comité examine la politique en matière de rémunération, d'avantages sociaux et de primes au bénéfice des membres de la direction de la société et de ses filiales et l'octroi d'options d'achat d'actions à ces derniers. Également, ce comité révisé le caractère adéquat ainsi que la forme de la rémunération des administrateurs afin que cette rémunération reflète de façon réaliste les devoirs et responsabilités inhérents au poste d'administrateur et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il s'assure finalement que la société respecte les règles d'informations édictées par les diverses commissions des valeurs mobilières au Canada en matière de rémunération de la direction.

Ce comité est composé de trois administrateurs externes et non reliés et se réunit au moins deux fois par année ou plus souvent au besoin.

Composition du comité

Le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration est chargé d'établir la stratégie globale en matière de rémunération de la haute direction et de développement organisationnel de la société et d'en contrôler, de façon continue, la mise en application. Le comité fait des recommandations relativement à la rémunération de la haute direction, lesquelles doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Le comité est composé de MM. Jean Guertin (président du comité), Yves Graton et John D. Thompson. Aucun des membres de ce comité n'est à l'emploi de la société ni n'est un ancien dirigeant ou employé.

Rapport sur la rémunération de la haute direction

Le programme de rémunération de la haute direction de la société a pour but de récompenser les dirigeants dont le rendement est aligné sur les valeurs et les objectifs de la société, sa stratégie commerciale et son rendement financier. Il vise à promouvoir la croissance du rendement sur l'avis des actionnaires. Les objectifs du programme s'établissent comme suit :

- attirer et retenir des cadres dirigeants essentiels au succès à long terme de la société et ses filiales ;
- encourager les initiatives et le rendement des cadres dirigeants répondant aux objectifs de la société et dépassant les niveaux de rendement dans l'industrie ; et
- récompenser les cadres dirigeants pour leurs efforts de gestion stratégique à long terme et leur contribution à l'accroissement de la valeur économique de la société.

Le programme de rémunération de la direction comporte comme éléments clés le versement d'un salaire de base, un encouragement à court terme sous la forme d'une prime annuelle de rendement et un encouragement à long terme sous la forme d'options d'achat d'actions. Le comité procède, de façon régulière, à l'examen du programme de rémunération de la direction afin de s'assurer qu'il permette toujours d'atteindre les objectifs précités. Le comité peut faire appel aux services de conseillers indépendants afin de l'aider à évaluer la compétitivité du programme.

La société s'est efforcée d'établir la rémunération globale des membres de la haute direction en regard de la médiane de la rémunération globale établie pour des postes similaires auprès de sociétés canadiennes d'une taille et d'une complexité comparables.

Les différents éléments de la rémunération sont conformes aux principes suivants :

- les salaires de base reflètent la régularité et la fiabilité de la contribution des titulaires au succès de l'entreprise, à l'intérieur d'une fourchette ancrée à la médiane du marché ;
- les bonis annuels sont établis en tenant compte du niveau de rendement sur l'avis des actionnaires de la société; dans le cas des cadres de filiales, le calcul du boni tient aussi compte de résultats opérationnels mesurables en regard d'objectifs établis en début d'année ;
- des options d'achat d'action sont octroyées régulièrement selon une politique d'octroi adoptée en vertu de la politique de rémunération globale de la société, tout en tenant compte du rendement des titulaires.

Rémunération du président-directeur général

La rémunération du président-directeur général est déterminée selon les mêmes principes que ceux applicables aux autres membres de la haute direction. Le salaire de base du président-directeur général est revu à chaque année par le comité des ressources humaines et de la rémunération en fonction de la contribution du titulaire, à l'intérieur d'une fourchette salariale dont le point-milieu est ancré à la médiane du marché.

Le boni annuel du président-directeur général est déterminé par le retour sur l'avis des actionnaires. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997, la société a réalisé un retour sur l'avis des actionnaires correspondant au montant maximum de boni pour le président-directeur général, tel que prévu au régime de boni.

Le 27 février 1997, le président-directeur général a reçu un octroi d'options d'achat d'actions déterminé en fonction de la performance globale de la société pour l'exercice terminé le 31 octobre 1996. Les détails de cet octroi sont présentés au tableau de la page 10. Cet octroi couvre un horizon de deux à trois ans, de sorte qu'aucun autre octroi n'est prévu pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997.

Soumis au nom du comité des ressources humaines et de la rémunération par :

Jean Guertin, Président
Yves Graton
John D. Thompson

Rémunération des dirigeants

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau qui suit fait état de la rémunération globale que la société a versé au cours de chacun des trois derniers exercices financiers au président-directeur général ainsi qu'aux quatre membres de la direction les mieux rémunérés de la société.

Nom et principale occupation	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			
		Salaire	Primes ⁽¹⁾	Autres rémunérations annuelles ou unités	Titres visés par les options octroyées ⁽²⁾ d'actions à négociabilité restreinte	Actions de négociation restreinte	Paiements en vertu de RELT ⁽³⁾	Toute autre rémunération
		(\$)	(\$)	(\$)	(#)	(\$)	(\$)	(\$)
Jean-Marc Eustache								
Président-directeur général de la société et	1997	275 000	288 750	20 187	—	—	—	—
	1996	275 000	288 750	18 577	90 000	—	—	—
président-directeur général de Look Voyages S.A.	1995	195 000	167 212	5 166	135 000 ⁽⁴⁾	—	—	—
Philippe Sureau								
Vice-président exécutif de la société,	1997	195 000	146 250	12 576	—	—	—	—
	1996	195 000	146 250	10 908	60 000	—	—	—
président-directeur général, d'Air Transat A.T. inc. et président de DMC Transat inc.	1995	150 000	91 875	11 292	90 000 ⁽⁴⁾	—	—	—
François Legault ⁽⁵⁾								
Vice-président exécutif de la société et	1997	90 000	—	5 350	—	—	—	—
	1996	195 000	146 250	11 720	60 000	—	—	—
président-directeur général d'Air Transat A.T. inc.	1995	150 000	91 875	10 360	90 000 ⁽⁴⁾	—	—	—
Lina De Cesare								
Présidente-directrice générale de Vacances Air Transat A.T. inc. et présidente de	1997	175 000	130 000	10 918	—	—	—	—
Tourbec (1979) inc.	1996	160 000	120 000	13 048	60 000	—	—	—
	1995	140 000	85 750	12 298	90 000 ⁽⁴⁾	—	—	—
Jean-Paul Bellon								
Président et chef de la direction de	1997	125 000	107 918	5 495	—	—	—	—
Consultour/Club Voyages inc.	1996	125 000	60 315	12 000	20 000	—	—	—
et président d'Euro Charter S.A.	1995	110 000	46 000	13 000	18 000 ⁽⁴⁾	—	—	—
Sam Ghorayeb								
Président de	1997	154 648	50 000	9 278	—	—	—	—
Les Voyages Nolitour inc.	1996	154 648	25 000	9 054	20 000	—	—	—
	1995	154 648	—	8 401	15 000 ⁽⁴⁾	—	—	—

- (1) La prime de rendement de l'année 1997 a été octroyée le 11 février 1998, relativement à l'exercice terminé le 31 octobre 1997.
La prime de rendement de l'année 1996 a été octroyée le 27 février 1997, relativement à l'exercice terminé le 31 octobre 1996.
La prime de rendement de l'année 1995 a été octroyée le 9 février 1996, relativement à l'exercice terminé le 31 octobre 1995.
- (2) Les options d'achat d'actions pour l'année 1996 ont été octroyées le 27 février 1997, relativement au rendement des membres de la haute direction pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1996. Les options d'achat d'actions pour l'année 1995 ont été octroyées le 23 janvier 1996, relativement au rendement des membres de la haute direction pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1995.
- (3) Régime d'encouragement à long terme.
- (4) En tenant compte de la subdivision des actions ordinaires de la société de décembre 1996 sur la base de trois actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.
- (5) M. Legault a cessé d'occuper ses fonctions au sein de la société le 6 mars 1997.

Régime d'options d'achat d'actions

La société a adopté un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants et des employés de la société et de ses filiales (le «régime d'options»). Le régime d'options a pour but d'encourager, retenir et motiver les administrateurs, dirigeants et employés de la société ou de l'une de ses filiales en leur fournissant l'occasion, grâce à des options d'achat d'actions, d'acquiescer une participation dans la société.

Le régime d'options permet à la société d'octroyer des options aux personnes admissibles jusqu'à concurrence de 7 715 847 actions ordinaires (en tenant compte de la subdivision des actions ordinaires de la société de décembre 1996 sur la base de trois actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation) à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société à la Bourse de Montréal pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. Un total de 1 057 450 options sont présentement émises et en circulation. Les options octroyées aux termes du régime d'options expirent cinq ans après la date d'octroi ou avant, si le porteur des options cesse d'occuper ses fonctions auprès de la société ou d'une de ses filiales ou s'il décède. Au cours de l'assemblée annuelle tenue le 23 avril 1997, une résolution a été adoptée en vue de ratifier la résolution du conseil d'administration de la société du 27 février 1997 ayant pour objet d'augmenter le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options de 4 715 847 à 7 715 847 actions ordinaires.

Au cours du dernier exercice financier, 540 000 options ont été octroyées à des bénéficiaires autres que les membres de la haute direction mentionnés à la rubrique «Rémunération des dirigeants», au prix d'exercice de 12,32 \$ par action. Des options d'achat d'actions représentant 222 000 actions ordinaires au prix d'exercice de 1,76 \$ par action, 19 500 actions ordinaires au prix d'exercice de 0,83 \$ par action et 183 350 actions ordinaires au prix d'exercice de 1,83 \$ par action ont été exercées au cours du dernier exercice. Depuis la fin de l'exercice financier, le conseil d'administration de la société a octroyé 45 000 options, dont 20 000 à un dirigeant de la société et 25 000 à un dirigeant d'une filiale. Le prix d'exercice de ces options est respectivement de 12,83 \$ et 12,32 \$ par action.

Le tableau suivant indique le nombre d'options émises et en circulation pour chacune des années 1993, 1995, 1996, 1997 et 1998, au 13 mars 1998 (en tenant compte de la subdivision des actions de la société de décembre 1996 sur la base de trois actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation).

	1993 ⁽¹⁾	1995 ⁽²⁾	1996 ⁽³⁾	1997 ⁽⁴⁾	1998
Administrateurs de la société	—	—	2 000	234 500	—
Dirigeants de la société	—	—	—	60 000	20 000 ⁽⁶⁾
Employés de la société	—	—	10 500 ⁽⁵⁾	49 000	—
Dirigeants des filiales	52 500	22 500	51 000 ⁽⁵⁾	240 000	25 000 ⁽⁴⁾
Employés des filiales	45 000	19 500	32 950	193 000	—
TOTAL :	97 500	42 000	96 450	776 500	45 000

(1) Le prix d'exercice de ces options est de 1,76 \$

(2) Le prix d'exercice de ces options est de 0,83 \$

(3) Le prix d'exercice de ces options est de 1,83 \$

(4) Le prix d'exercice de ces options est de 12,32 \$

(5) Un des bénéficiaires d'options était dirigeant d'une filiale en 1996 et est maintenant employé de la société

(6) Le prix d'exercice de ces options est de 12,83 \$

Options octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1997

Le tableau qui suit fait état des options octroyées durant le dernier exercice au président-directeur général et aux quatre membres de la direction les mieux rémunérés de la société. Ces options furent octroyées le 27 février 1997 relativement au rendement des membres de la haute direction pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1996, au prix d'exercice représentant le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société à la Bourse de Montréal pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi de ces options soit 12,32 \$.

Nom	Actions faisant l'objet d'options (#)	Pourcentage du total des options octroyées durant l'exercice (%)	Prix d'exercice (\$)	Cours moyen pondéré des actions faisant l'objet d'options à la date d'octroi (\$)	Date d'expiration
Jean-Marc Eustache	90 000	10,6	12,32	12,32	27 février 2002
Philippe Sureau	60 000	7,1	12,32	12,32	27 février 2002
François Legault ⁽¹⁾	60 000	7,1	12,32	12,32	6 juin 1997
Lina De Cesare	60 000	7,1	12,32	12,32	27 février 2002
Jean-Paul Bellon	20 000	2,4	12,32	12,32	27 février 2002
Sam Ghorayeb	20 000	2,4	12,32	12,32	27 février 2002

(1) Ces options d'achat d'actions sont devenues nulles et sans effet suite à la cessation de ses fonctions au sein de la société.

Options exercées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1997

Le tableau qui suit fait état des options exercées durant le dernier exercice par le président-directeur général et les quatre membres de la direction les mieux rémunérés.

Nom	Titres achetés sur levée d'options (#)	Valeur totale réalisée (\$)	Options non levées à la fin de l'exercice (#)	Valeur des options en jeu non levées en fin d'exercice ⁽¹⁾ (\$)
Jean-Marc Eustache	—	—	90 000	0
Philippe Sureau	—	—	60 000	0
François Legault	—	—	0	—
Lina De Cesare	180 000	1 764 900	60 000	0
Jean-Paul Bellon	—	—	20 000	0
Sam Ghorayeb	—	—	20 000	0

(1) Pouvant être levées

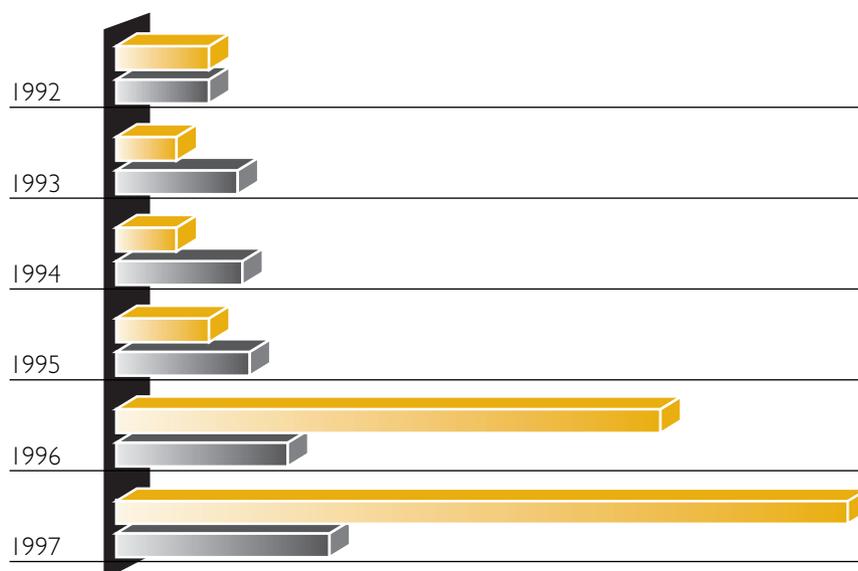
Rémunération des administrateurs

Depuis février 1998, les honoraires annuels que les administrateurs de la société reçoivent pour leurs services ont été augmentés de 5 000 \$ à 7 500 \$ et les présidents des comités du conseil d'administration reçoivent pour leurs services des honoraires annuels de 2 500 \$ chacun. De plus, la société a augmenté, en février 1998, de 750 \$ à 850 \$ le montant du jeton de présence qu'elle verse à chaque administrateur qui n'est pas employé de la société et de ses filiales, pour chaque réunion du conseil ou d'un comité auquel il assiste. Finalement, le 27 février 1997, la société a octroyé 750 options d'achat d'actions à tous les administrateurs de la société alors en fonction, à l'exception de MM. Jean-Marc Eustache, François Legault, Philippe Sureau, Jean-Paul Bellon et Mme Lina De Cesare.

Rendement des actions

Le graphique suivant représente la comparaison du rendement cumulé total d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de la société effectué le 31 octobre 1992 et du rendement cumulé total de l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto pour les six derniers exercices.*

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Transat	100	65	65	100	587	789
Indice TSE 300	100	131	136	144	185	230



* Tous les prix des actions ordinaires de la société sont tirés des dossiers des bourses de Montréal et de Toronto et les résultats représentent ceux de la dernière transaction effectuée sur le titre de la société à la Bourse de Montréal ou à la Bourse de Toronto, selon le cas, le 31 octobre de l'année visée.

Depuis le 21 février 1997, la société fait partie de l'indice boursier TSE 300 (sous-groupe transport et environnement) et de l'indice boursier TSE 200.

Assurance couvrant la responsabilité des administrateurs et des dirigeants

La société a souscrit, à ses frais, une assurance couvrant la responsabilité de ses administrateurs et de ses dirigeants, à titre d'administrateurs et de dirigeants, au moyen d'une police d'assurance qui couvre également les administrateurs et dirigeants des filiales de la société, à l'exception de Look Voyages S.A. qui a souscrit sa propre assurance.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997, la police d'assurance de la société comportait une couverture maximale de 10 000 000 \$ par sinistre, sous réserve d'une franchise de 35 000 \$ pour la société. La prime payée à l'égard de la police pour 12 mois de couverture s'est élevée à 49 880 \$. La police d'assurance de Look Voyages S.A. comportait une couverture maximale de 30 000 000 FF par sinistre, sous réserve d'une franchise de 25 000 FF. La prime payée à l'égard de la police pour 12 mois de couverture s'est élevée à 55 085 FF. Ni la prime d'assurance, ni les primes versées ne font la distinction entre l'assurance couvrant la responsabilité des administrateurs de la société et de celle de ses dirigeants, la couverture étant la même pour les deux groupes.

Nomination et rémunération des vérificateurs

Au cours de l'assemblée, les actionnaires seront appelés à nommer des vérificateurs qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et à autoriser les administrateurs à déterminer le montant de la rémunération des vérificateurs ainsi nommés.

Caron Bélanger Ernst & Young sont les vérificateurs de la société depuis sa constitution. À moins que l'autorisation de voter ne soit refusée, les droits de vote rattachés aux actions représentées par le formulaire de procuration ci-joint seront exercés en faveur de la nomination de Caron Bélanger Ernst & Young à titre de vérificateurs de la société et pour autoriser les administrateurs à déterminer le montant de la rémunération des vérificateurs ainsi nommés.

La résolution visant à autoriser les administrateurs à fixer cette rémunération devra, pour être approuvée, être adoptée à la majorité simple des voix exprimées.

Documents additionnels

La société est un émetteur assujéti dans les différentes provinces canadiennes et est tenue de déposer ses états financiers et sa circulaire de procuration de la direction auprès de chacune des commissions des valeurs mobilières de ces provinces. La société dépose également à chaque année une notice annuelle auprès de ces mêmes commissions. On peut obtenir sur demande adressée au secrétaire de la société une copie de la notice annuelle, de la circulaire de procuration et des états financiers. La société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande émane d'une personne qui n'est pas un actionnaire de la société, sauf si la société effectue un placement de ses titres conformément à un prospectus simplifié, auquel cas ces documents seront fournis sans frais.

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu de la présente circulaire de procuration de la direction ainsi que l'envoi aux actionnaires.

Montréal, le 16 mars 1998



Le secrétaire, Philippe Sureau